



**Conseil
interdiocésain
des laïcs**

Belgique francophone

Forum européen des laïcs – Katholikentag
Saarbrücken, 23-28.5.2006

LA JUSTICE FACE À DIEU

Paul Löwenthal
Président

Réflexions de
et

Michel Kesteman
Conseiller théologique

« Celui qui a besoin de moi et que je peux aider,
celui-là est mon prochain. »
Benoît XVI, *Deus caritas est*, 15

La « justice en face de Dieu » est-elle l'amour chrétien ? Des chrétiens le pensent, parce qu'ils veulent dépasser des notions courantes de la justice, comme l'égalité ou la satisfaction de droits. Ils veulent dépasser ces notions mesquines par un souci de générosité, de gratuité. Cette démarche est éminemment chrétienne, mais nous pensons que la justice, même « en face de » Dieu, n'est pas l'amour. L'amour est un appel, une vocation ; la justice est un devoir. Un devoir dont nos manques d'amour ne nous dispensent pas.

Nous donnerons un tour concret à notre réflexion en l'appliquant à la sécurité sociale.

La justice

Sur le forum du *Katholikentag*, le C.I.L. a proposé de partir d'un concept classique (et antique) : la justice est *l'égalité dans la différence*. La justice n'est pas le carcan d'une égalisation forcée de ceux qui sont ou se sentent différents : d'autres situations, d'autres désirs, d'autres codes moraux appellent d'autres réponses. Ce n'est pas non plus la simple affirmation d'une égalité de personnes ou de collectivités, qu'on reconnaît en droit mais qu'on ne permet pas de réaliser parce qu'on n'en donne pas les moyens. Aristote le disait déjà : l'égalité n'est juste qu'entre égaux.

Nous pouvons entendre la justice comme un état de santé des relations au sein de la société, ou comme un programme à réaliser : un processus qui est toujours à reprendre s'il est précaire et qui est toujours à défendre s'il a été institué.

La justice pour le chrétien

Égalité dans la différence : pour que cette justice reçoive un accent chrétien, la différence doit être cherchée dans les *besoins* de personnes, *sans souci de mérite ni de réciprocité*. Cet altruisme et ce détachement se réfèrent certes à l'idéal de l'amour chrétien, mais sans exiger qu'il soit effectivement atteint : c'est le besoin de l'autre qui est visé, pas ma disposition personnelle. Cette justice n'est pas (encore) l'amour mais elle est une exigence première (déjà) chrétienne.

La sécurité sociale permet de poser la question de façon concrète. Aux États-Unis, les chrétiens conservateurs¹ récusent une sécurité sociale financée par des prélèvements obligatoires. Ils veulent que l'assistance procède d'une générosité libre, donc volontaire – et tant pis pour les dépendances qui résulteraient d'une attitude paternaliste. Et si la charité n'est pas au rendez-vous, – tant pis pour les victimes de ce manque de solidarité. Cette vision s'enracine chez St Paul : « Quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres, quand je livrerais même mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien » (1Co 13,3). « Ne *me* sert »...

¹ Notamment le philosophe catholique Robert Nozick.

Les Européens reconnaissent cependant que cela sert bel et bien ceux qui en ont besoin ! Et tant pis si une partie des citoyens rechignent à la solidarité : la dignité des bénéficiaires est en jeu. En Europe occidentale, nous tenons à une sécurité sociale publique. Elle peut être généreuse ou non mais elle est régie par des droits et par des apports obligés : nous sommes dans le champ du droit, en raison de besoins qui ont été collectivement identifiés.

La justice en face de Dieu

On voudra naturellement joindre les deux préoccupations. D'une part, le besoin est là et celui qui en souffre est mon prochain : c'est là qu'est objectivement la justice. Certes, si nous n'agissons pas par amour, si nous ne consentons que résignés à cette solidarité, notre démarche est imparfaite et nous sommes en deçà de la charité. Mais là est la « justice en face de Dieu » : *la justice qui est requise pour le bien de l'autre*. Sans imposer nos conditions. *Même notre amour* : nous ne pouvons imposer aux gens dans le besoin qu'ils attendent que nous les aimions...

Cette justice est « en face de Dieu » parce qu'elle nourrit celui qui a faim, soigne le malade, ou procure un logement au sans-abri (Mt 25). Si cette justice n'est pas inspirée par l'amour, elle l'est au moins par la reconnaissance et le respect de l'autre. Ce n'est certainement pas la justice de Dieu, mais c'est notre justice en face de Dieu.

Comme Européens chrétiens, responsables des autres devant l'Autre, nous sommes censés chercher la justice d'abord et en tout cas. Si possible avec d'autres, y compris des humanistes incroyants. En matière de sécurité sociale, *le C.I.L. déplore l'absence de consensus qui empêche l'Europe sociale de progressivement généraliser une sécurité sociale qui corrige les disparités entre les personnes et qui assure, avec aussi peu de conditions que possible, la sécurité que réclame la dignité humaine*.

L'amour

L'amour est tout autre chose. L'amour chrétien (*agapè*) reconnaît un enfant de Dieu en l'autre et répond à l'appel de Dieu par un élan – pas en obéissant à une loi, pas même en combattant pour la justice, mais en voulant le bien de l'autre, si « détestable » soit-il. *L'amour veut faire grandir l'autre et trouve son accomplissement dans le pardon. Il est décidé au-delà de la morale. Au-delà du calcul. Donc au delà de la justice – même en face de Dieu*. Seule la justice de Dieu peut être l'amour. En Dieu seul, la justice peut être réconciliée avec l'amour.²

Injustes, justifiés et judicieux

Reste la question théologique soulevée par la Réforme : devons-nous nous justifier, ou Dieu est-il la source justifiante de notre salut ? Nous devons confesser que nous pouvons être injustes, justifiés et judicieux à la fois. Notre équité sera toujours défaillante, la loi devra toujours prévenir l'injustice et baliser l'interdit, le permis et l'obligé pour tous les citoyens. Et une peine devra toujours sanctionner la transgression. En revanche, *Dieu en Jésus-Christ nous juge au sens où il révèle et interpelle nos capacités d'être à son image. Et Dieu nous juge capables de prendre nos responsabilités d'anticiper, de prévenir et d'assumer*. Même si nous pouvons agir mal autant que bien.

Dieu nous rend acceptables là où nous pouvons nous juger nous-mêmes inacceptables (Paul Tillich). Dieu nous stimule ainsi par sa grâce à restituer à autrui sa capacité d'être acceptable (sa dignité), sa capacité d'agir et sa capacité d'aider d'autres à agir. Nous le ferons pour être justes en face de Dieu, même si nous ne réussissons pas à le faire par amour. Nous le ferons à la fois en pleine responsabilité et dans l'espérance de la miséricorde divine.

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Justifié, Retrait :
Première ligne : 0,97 cm, Espace Avant : 9 pt, Taquets de tabulation : 9,69 cm, Gauche

² « L'amour passionné de Dieu pour son peuple (...) est si grand qu'il retourne Dieu contre lui-même, son amour contre sa justice. (...) Dieu aime tellement l'homme que, en se faisant homme lui-même, il le suit jusqu'à la mort et il réconcilie de cette manière justice et amour. » (Benoît XVI, *Deus caritas est*, 10)